

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27

Présents 23

Votants 26

Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20261005-DCM_2026_10_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 05 octobre 2026

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
en Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2026

PRESENTS : André GACHET, Florence PICHON, Alain RENE, Martine MEILLIER, Quentin ROURE, Isabelle ELVINGER, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Annabelle BOURGIN, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Laurent BRUYERE, Sandrine GRANGER, Laetitia PAYET, Nicolas LOPEZ.

ABSENTS : Sébastien DE ARAUJO, Jean-Philippe PELLEGRIN, Christelle MELI, Grégoire GRANGER.

POUVOIRS : Sébastien DE ARAUJO à Magali ROUCHON, Jean-Philippe PELLEGRIN à Sandrine GRANGER, Grégoire GRANGER à Laurent BRUYERE.

SECRETAIRE : Florence PICHON.

Délibération n°2026 10 15

OBJET : FIXATION DE LA DATE DE L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2026_10_14 du Conseil municipal portant approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes de Saint-Romain-le-Puy ;

Considérant la volonté de la Commune de renouveler les membres du Conseil Municipal des Jeunes et de poursuivre la participation des jeunes à la vie locale ;

Considérant que le règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes fixe notamment les modalités d'organisation des élections ;

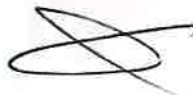
Considérant que les élections du Conseil Municipal des Jeunes sont fixées le 7 décembre 2026 pour l'année scolaire en cours et la suivante et seront organisées à l'école Jean Monnet et au collège Léonard de Vinci, en lien avec les équipes éducatives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

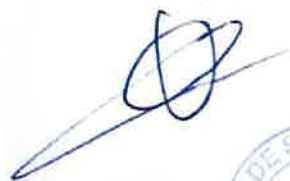
- prend acte de la date des élections du Conseil Municipal des Jeunes, fixée au 7 décembre 2026,
- approuve la poursuite de la mise en œuvre du Conseil Municipal des Jeunes conformément au règlement intérieur approuvé par délibération n° 2026_10_14,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'organisation de ces élections.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy,
le 06 octobre 2026

Le maire,
André GACHET



Le secrétaire de séance,
Florence PICHON



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 09.10.2026
Publié ou Notifié
le : 09.10.2026